



SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL (3SMS)

DÉCLARATION

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et SUD se sont réunies le mercredi 6 novembre 2024. Elles ont décidé des **éléments minimums constitutifs de ce que devrait contenir et garantir une future convention collective unique**, à savoir :

- La reconnaissance des qualifications et des diplômes ;
- Une évolution à l'ancienneté tout au long de la carrière ;
- La reprise d'ancienneté à 100 % ;
- Un salaire minimum conventionnel prenant en compte à minima la perte du pouvoir d'achat depuis 30 ans, auquel s'ajoute les 183 euros ;
- L'attribution des congés supplémentaires existant à tous les salariés.

Elles invitent les employeurs et le ministère à prendre la mesure de cette volonté syndicale unitaire et d'en tirer les conséquences.

Elles ont convenu de se retrouver pour décider des suites à donner en fonction de la réponse des employeurs et du ministère. Au regard de la politique d'austérité qui impacte la situation de l'emploi, des salaires et de l'application réel des 183 euros (238 euros bruts), elles décideront ensemble des éventuelles initiatives à prendre.

Paris, le 7 novembre 2024

Contacts :

CFDT : Federation@sante-sociaux.cfdt.fr

CGT : revendic@sante.cgt.fr

FO : lafnas@fnasfo.fr (Action Sociale) et secretariat@unsfo.org (Santé Privée)

SUD : contact@sudsantesociaux.org